



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté d'octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2 et R.116-2 ;

VU la demande par laquelle la **SCEA PAL** dont le siège social est situé Domaine de Bacqué 32700 Lectoure, sollicite la possibilité d'ouvrir une tranchée sur le domaine public CR n°19 afin de réaliser les travaux de réparation d'une canalisation d'eau ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La **SCEA PAL** est autorisée à occuper le domaine public Chemin Rural n°19, au niveau de l'usine SOFEB, pendant **une journée dans la période du 18 juillet au 18 septembre 2024**, le temps nécessaire à l'intervention.

Article 2 : La **SCEA PAL** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de la présente autorisation. Elle mettra en place et retirera la signalisation réglementaire correspondante à ce type de chantier.

Article 3 : La **SCEA PAL** devra remettre les lieux dans leur état initial de propreté et réparer à ses frais avec des matériaux de bonne qualité, type enrobé à chaud, les parties de la voie publique, aérienne et souterraine, qui auraient été endommagées par suite de l'exécution des travaux.

Article 4 : Au terme du chantier, la **SCEA PAL** s'engage à appeler les Services Techniques de la Mairie (**Eric MARCASSUS au 06.86.78.94.62**) afin de constater le travail accompli et l'état des lieux restitués.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11/01/1965 modifié le 28/11/1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la **SCEA PAL** qui devra l'afficher sur le chantier.

Fait à LECTOURE, le



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60